



# Ouvrir un compte bancaire

## Simplifions

le droit pour le rendre

*Accessible & Compréhensible !*

- ✓ Sans jargon juridique
- ✓ Avec des explications
- ✓ Avec des exemples
- ✓ Prêt à être personnalisé
- ✓ Vérification finale
- ✓ RDV sur demande

**Guide business  
pour concrétiser vos rêves !**

Version 2025

Tilane Bouvet EI  
My Legal Design

contact@mylegaldesign.com  
www.mylegaldesign.com  
SIRET : 978 264 380 0012

# Obligation d'ouvrir un compte

## Compte bancaire en EI micro-entreprise

En tant que micro-entrepreneur, l'obligation d'ouvrir un **compte bancaire dédié** à votre activité intervient uniquement si votre **Chiffre d'Affaires (CA) dépasse 10 000 € sur deux années consécutives**.

Année 1	Année 2	Obligation d'ouverture
5 000 € CA	4 400 € CA	❌
8 000 € CA	3 000 € CA	✅
4 000 € CA	11 000 € CA	✅

Avant d'atteindre ce seuil, un **compte bancaire personnel peut suffire** pour gérer vos opérations.

Cependant, il est fortement **recommandé d'ouvrir un compte distinct**, même s'il n'est pas professionnel, afin de bien séparer vos transactions personnelles de celles liées à votre activité professionnelle.

Cela simplifie la gestion comptable et assure une meilleure clarté lors de contrôles ou démarches administratives.

# Compte professionnel

## Quand ouvrir un compte professionnel ?

Un compte professionnel peut offrir des avantages supplémentaires, tels que des services dédiés aux entreprises ou un accompagnement personnalisé, mais il n'est pas obligatoire pour les micro-entrepreneurs.

Pour la création d'une société avec un capital social, il est obligatoire d'ouvrir un compte professionnel "de dépôt" afin d'y verser le capital social. La banque vous fournira un justificatif de dépôt, document indispensable pour l'immatriculation de votre société.



Si vous exercez votre activité depuis un local professionnel, vous devrez fournir des justificatifs à votre banque (par exemple, un bail commercial ou une attestation de domiciliation).

Si une banque refuse d'ouvrir un compte en votre nom, elle est tenue de vous fournir une lettre de refus. Vous pourrez alors contacter la Banque de France, qui désignera une autre banque dans le cadre de la procédure de "droit au compte". Cette dernière sera obligée d'ouvrir un compte pour vous, vous garantissant ainsi un accès aux services bancaires nécessaires à votre activité.

## Quelle banque choisir ?

N'hésitez pas à comparer différentes banques (que ce soit sur place ou en ligne, les frais et avantages ou inconvénients selon les besoins de votre activité).

Compareur banques



Des questions ? Besoin d'aide ? [contact@mylegaldesign.com](mailto:contact@mylegaldesign.com)